



POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

*Protéger, garantir
et servir.*

25 avril 2018



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan

POLICE de SECURITE du QUOTIDIEN - PSQ

Les projets locaux de sécurité

Pour répondre à la priorité des Français : la sécurité, et à la demande du Président de la République, le Gouvernement s'est engagé dans l'évolution des missions de la police et de la gendarmerie. Dans cet esprit, il a engagé une réflexion autour de la police de sécurité du quotidien (PSQ).

C'est la raison de la mise en place d'une police de sécurité du quotidien (PSQ) laquelle doit conduire à **accentuer la présence des policiers et des gendarmes sur le terrain afin de lutter efficacement contre la délinquance et protéger les populations les plus fragiles**. Cette police devra être mieux équipée, adaptée aux enjeux du territoire sur lequel elle se déploie, recentrée sur ses missions essentielles et enfin partenariale.

Avant de mettre en place la PSQ le Ministre de l'Intérieur a lancé, le 28 octobre à La Rochelle, une **large concertation** afin d'entendre les propositions émanant du terrain.

Le préfet du Morbihan a réuni **un état-major de sécurité le 22 novembre 2017** associant les procureurs de la République, les maires de dix villes du département, les forces de sécurité, l'éducation nationale, les entreprises de transport collectif et les bailleurs sociaux pour présenter la doctrine de la PSQ. **Des échanges avec des représentants de la gendarmerie nationale et de la sécurité publique** ont permis de faire remonter des propositions au ministre de l'Intérieur. Par ailleurs, le préfet a également mis à disposition des citoyens une **boîte mail dédiée** les invitant à exprimer leur avis sur le dispositif.

Enfin, à la suite de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 13 février 2018, le préfet du Morbihan informé le 1^{er} mars 2018 **les maires de dix villes du département** de la visite des chefs des circonscriptions de sécurité publique et les commandants des compagnies de gendarmerie de Lorient, Vannes, Pontivy et Ploërmel pour qu'ils **puissent faire connaître leur avis sur les projets locaux concernés**.

Les **lignes directrices** qui guident l'élaboration de ces projets locaux de sécurité sont les suivantes :

- **lutter contre l'insécurité grâce à une proximité renforcée avec la population et un renforcement des relations avec les élus**
- **améliorer la qualité de l'accueil** ainsi que la **prise en charge des victimes**
- **améliorer la réponse opérationnelle des forces de l'ordre** aux sollicitations de la population,
- **empêcher la commission ou la réitération des infractions** en réduisant notamment la vulnérabilité des victimes potentielles.

Ces projets locaux doivent répondre aux attentes des citoyens en prenant en compte la réalité de chaque territoire.

LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

5 AXES POUR UNE NOUVELLE STRATÉGIE



38

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN
Protéger, garantir et servir.

DES MOYENS CONSÉQUENTS

13,3 MILLIARDS D'EUROS
BUDGET DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE EN 2018 (POLICE, GENDARMERIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE)

+ 1,9% PAR AN
HAUSSE DU BUDGET SÉCURITÉ, POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES

300 MILLIONS D'EUROS
CONSCRÉS À LA RÉNOVATION DES LOCAUX

30 000
VÉHICULES LIVRÉS AUX FORCES DE SÉCURITÉ D'ICI 5 ANS

30 000
GILETS PARE-BALLE INDIVIDUELS POUR LA POLICE D'ICI 2019

115 000
TABLETTES NUMÉRIQUES LIVRÉES AUX FORCES DE SÉCURITÉ EN 2020



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[@Place_Beauvau](#) | [/ministere.interieur](#) | [@ministere_interieur](#) | [www.interieur.gouv.fr](#)

LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN EN CHIFFRES :



Plus de policiers et de gendarmes sur le terrain :

+ 10 000 effectifs d'ici 2022 :



+ 4 500 agents de retour sur le terrain d'ici 2022 grâce à :

- la fin des tâches indues
- le remplacement d'agents opérationnels par des agents administratifs pour des missions support
- la simplification et dématérialisation de la procédure pénale



Plus de Réservistes d'ici 2020 :
10 000 dans la police
30 000 dans la gendarmerie



Des solutions de sécurité adaptées à chaque territoire

Une doctrine repensée partout en France



60 quartiers de reconquête républicaine

> 1 300 effectifs dédiés



20 départements mieux accompagnés

>> 500 effectifs dédiés



250 brigades de contact

Sur le quinquennat :

Stratégies locales de sécurité publique

La circonscription de police de Lorient

Sur le renforcement de la présence policière sur la voie publique

Dans les secteurs les plus exposés :

- **multiplication des points de vigilance/répression/dissuasion** (population, commerçants, bailleurs sociaux...)
- **augmentation des patrouilles** dans les centres commerciaux, sur les plages en période estivale et pédestres dans les lignes de bus par les policiers titulaires et/ou réservistes dont l'emploi doit être étendu

La lutte contre l'économie souterraine sera aussi accentuée pendant des **créneaux nocturnes** et en après-midi, notamment dans les secteurs de la ville où est constatée ce type de délinquance.

La densification des partenariats locaux et le renforcement des échanges d'informations s'inscrit dans le développement des groupes de partenariat opérationnel (GPO), mais aussi dans un partenariat avec les polices municipales et la sûreté ferroviaire, avec les services de santé (CHBS et EPSM Charcot), l'éducation nationale, les transports urbains, les bailleurs sociaux et le tissu associatif.

Informier en développant la communication numérique (76 tablettes et smartphones répartis dans les unités de voie publique et services d'investigation) **dans les deux commissariats et en communiquant sur les actions menées** (actions de prévention : routière, anti-cambriolages, réunions de quartiers, réunions d'information dans les écoles... et résultats)

Améliorer la qualité de l'accueil et la prise en charge des victimes par la prochaine mise en place d'un **intervenant social** à temps partagé entre la circonscription de sécurité publique (CSP) de Vannes et celle de Lorient.

La circonscription de police de Vannes

Les dispositions mentionnées ci-dessus concernant la circonscription de Lorient s'appliquent à celles de Vannes et sont complétées par les mesures suivantes :

- **renforcement des patrouilles VTT** (2 patrouilles/2 fois par semaine)
- **extension du recours à la réserve civile**
- **intensification des patrouilles sur les créneaux nocturnes** et en après-midi pour lutter contre les stupéfiants sur les deux zones sensibles (Kercado et Mémimur).

La zone gendarmerie

Le groupement de gendarmerie a fait le choix de bâtir un dispositif territorial sur mesure permettant de concentrer les efforts des gendarmes du Morbihan sur trois priorités opérationnelles :

- la **lutte contre les atteintes aux biens**
- la **neutralisation des différents réseaux** (stupéfiants, métaux, armes, moteurs de bateaux...)
- la **lutte contre l'insécurité routière**

Ainsi, chaque commandant de compagnie de gendarmerie établit un **contrat opérationnel par territoire basé sur un diagnostic de l'année écoulée**.

La recherche de solutions nouvelles sera favorisée pour apporter une réponse opérationnelle. Il convient de travailler sur le **renforcement** :

- de la **présence et la visibilité des militaires** et tirer le plein parti des renforts ESR et GM
- du **dialogue** avec les élus, les retraités de la gendarmerie, la population
- de **développer les actions préventives** (vidéo-protection, conventions de participation citoyenne, conventions de coordination entre police municipale et forces de l'ordre
- de **l'analyse de la délinquance routière et l'efficacité de l'action judiciaire des moyens numériques** : chaque militaire est équipé d'un téléphone Néogend (mobile smartphone équipé des applications de la gendarmerie) facilitant la consultation rapide des applications

Focus sur les dispositifs partenariaux et les actions d'information et de prévention

Les forces de l'ordre sont déjà présentes auprès de la population par les dispositifs de participation citoyenne, les réunions d'information et de prévention dans les quartiers, les communes, les établissements scolaires. De même des communes ont signées des conventions de coordination entre leurs polices municipales et forces de l'ordre pour travailler ensemble sur des thématiques de sécurité routière notamment.

1 – La convention de participation citoyenne

Institué par la circulaire du 20 juin 2011, ce dispositif s'inscrit dans la gamme d'outils de prévention de la délinquance déjà existants (opération tranquillité vacances, vidéo-protection), et contribue à l'accroissement du "sentiment de sécurité".

Fondé sur la solidarité et reposant sur l'engagement volontaire et la vigilance de voisins d'un même environnement (quartier, lotissement, villages ruraux...), le concept doit permettre de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité en ce qui concerne notamment la délinquance d'appropriation et les phénomènes de dégradations.

Rôle du maire

Le dispositif "participation citoyenne" renforce son rôle de pivot de la politique de la prévention de la délinquance. Le maire est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie de la mise en oeuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Rôle du référent

Parmi les habitants qui s'engagent dans cette démarche citoyenne, sont nommés des référents connaissant parfaitement leur environnement et qui ont été sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours de réunions avec le maire et le commandant de communauté de brigades de gendarmerie. Ils relaient l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorisent la diffusion de conseils préventifs : surveillance des logements temporairement inhabités, le ramassage des courriers des vacanciers, etc, et alertent les forces de sécurité de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

De plus, ils sont étroitement associés à l'**action de prévention des cambriolages intitulée "opération tranquillité vacances"** mise en oeuvre sous l'autorité de la gendarmerie. Ce dispositif sert de relais entre la population et les forces de sécurité.

Parce qu'il renforce le contact et les échanges, ce concept participe autant de la sécurité que du lien social.

23 communes ont signées ce protocole. Une dizaine est en cours d'élaboration.

2 – La convention de coordination

La convention de coordination type est prévue à l'article L,512-4 et L512-5 du code de la sécurité intérieure (CSI). Elle est signée entre la police municipale et les forces de l'ordre. Elle autorise le travail de nuit des policiers municipaux et leur armement. Son objectif est de renforcer les possibilités opérationnelles de coopération : sécurité routière, de tranquillité publique...

44 conventions ont été signées.

3 – Les actions d'information et de prévention

Pour rappel en 2017, 53 réunions d'information (drogue, harcèlement, dangers d'internet....) se sont tenues dans les établissements scolaires et 187 actions de prévention (lutte contre les cambriolages....en faveur des particuliers, des élus et des professionnels